



COMMUNIQUE DE MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Vannes le 17 juin 2008 – Par contrat en date du 15 février 2008, la société a confié au prestataire de services d'investissement EXANE la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au BALO du 1^{er} avril 2005.

Ce contrat de liquidité a été convenu pour une durée de 12 mois et est renouvelable par tacite reconduction. Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- la somme de 336 959 €
- 20 425 titres EVALIS

Pour plus d'informations : www.evalis.com.

LE MONDE COMME CHAMP D'ACTION

Pour toute information, contacter :

EVALIS
Relations investisseurs
Luc PELIGRY
Tél. : 33 (0)2 97 48 54 06
comfi@evalis.net

KEIMA COMMUNICATION
Emmanuel DOVERGNE
Tél. : 33 (0)1 56 43 44 63
emmanuel.dovergne@keima.fr